

# LA SIDRA

## DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT TSAV  
CHABBAT HAGADOL  
SAMEDI 23 MARS 2013 / 12 NISSAN 5773

PESSA'H  
DU LUNDI 25 MARS AU MARDI 2 AVRIL 2013

CHABBAT PARCHAT CHEMINI  
SAMEDI 6 AVRIL 2013 / 26 NISSAN 5773  
AVOT 1

46<sup>e</sup> année **26**

## EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

### La puissance d'un anniversaire

Un anniversaire est toujours une occasion solennelle. Mais il est d'abord le repère qui permet de mesurer les progrès réalisés pendant la période écoulée. C'est ainsi que sa célébration fait sens : elle permet de prendre conscience et, ainsi, de rassembler ses forces pour un départ recommencé.

Cette semaine, le 11 Nissan est l'anniversaire de la naissance de Rabbi Mena'hém Mendel Schneerson, celui qui, pour tant de Juifs autour du monde, reste, tout simplement, «le Rabbi». Un tel jour est, en soi, significatif. Par tout ce qui souligne l'importance de l'idée d'anniversaire, il porte clairement à conséquences. Nos Sages nous l'enseignent : c'est le moment où « sa puissance spirituelle est dominante ». C'est dire qu'il convient de s'y arrêter et d'y réfléchir un instant. De fait, que d'actions entreprises, que d'accomplissements nouveaux, que de lien avec D.ieu renforcé par l'étude de la Torah et la pratique de ses commandements en cette année ! A toute réussite, il existe une source et à toute œuvre, une âme. Sans se tromper, chacun sait profondément que c'est dans le Rabbi et son enseignement qu'ici on les trouve.

Il est vrai que, au fil des décennies écoulées, le monde a changé. Alors que les frontières

se sont souvent peu à peu effacées, que les moyens de communication ont réduit les distances d'une façon inimaginable il y a peu, que l'homme, ivre de puissance, a tendance à oublier ses faiblesses, voici que le peuple juif revient, avec obstination, à l'héritage millénaire transmis par ses ancêtres. Ouvert au monde, voici qu'il retrouve ces chemins-là qui, venus du passé, garantissent pourtant l'avenir. Et chacun de s'interroger : comment a commencé cette renaissance ? Où en a été le moteur ? Qui en préserve la puissance ? Alors que le 11 Nissan éclaire l'horizon de cette force particulière qu'a l'anniversaire du Rabbi, nous percevons la réponse. Une sagesse, un souci de chaque instant n'ont pas cessé de porter ce ressourcement. C'est à cette cause libératrice que le Rabbi s'est consacré.

Et ce n'est pas un hasard – mais quand l'est-ce ? – si ce jour tombe naturellement à proximité de la fête de Pessah. Pourrait-il y avoir meilleure préparation au « temps de notre liberté » que ce jour qui nous rappelle que la liberté est, à la fois, un don et une conquête, comme une force en mouvement dont l'effet ne s'arrêtera qu'avec la Libération majeure, celle qu'apportera Machia'h.

## VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté  
d'un discours  
du Rabbi  
de Loubavitch

### Pessa'h

#### Le pain de nos ancêtres en terre d'Egypte

Plus que la simple commémoration d'un passé historique, une fête juive représente un événement que nous devons personnellement expérimenter et revivre. Chaque fête juive porte en elle un message contemporain qui s'adresse à chaque Juif, ici et maintenant. Cela s'applique particulièrement à la fête de Pessa'h. Comme le déclarent nos Sages : «Dans chaque génération, une personne doit se considérer comme ayant personnellement quitté l'Egypte.»

C'est là le but du Séder de Pessa'h : donner à chacun l'occasion de vivre une «sortie» de sa propre «maison d'esclavage».

L'ouverture du Séder exprime ce concept en introduisant le récit de la sortie d'Egypte avec la déclaration : «*Hé la'hma anya*», «voici le pain de l'affliction». Dans son *Choul'han Arou'h* (Code de Lois), Rabbi Chnéor Zalman note :

«Ceux qui sont scrupuleux veilleront à dire : «*ka la'hma ou ha kela'hma*» («cela est comme le pain de l'affliction») puisque (la matsa que nous consommons) n'est pas le véritable pain de nos ancêtres.»

Cependant, dans son édition de la Hagada, il choisit les mots : «*hé la'hma anya*». Cela met l'accent sur le fait que le but du Séder est de susciter en nous une émotion telle que nous en venons à vivre une réelle libération de l'esclavage et à considérer la matsa posée devant nous comme

### Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat TSAV

#### PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 18h 48 • Sortie 19h 55

#### Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	18.59	Lyon	18.37	Nantes	19.03
Grenoble	18.34	Marseille	18.35	Nice	18.27
Lille	18.46	Montpellier	18.41	Strasbourg	18.26
		Nancy	18.33	Toulouse	18.51

à partir du dimanche 17 mars 2013

Heure limite du Chema : 9h59 Pose des Téléphones : 5h58  
Fin Kidouch Levana : mercredi 27 avril à 0h 42 (16 Nissan)



Articles et contenu réalisés par le

**BETH LOUBAVITCH**

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr)  
Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique  
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

«le pain de l'affliction que consommèrent nos ancêtres en Egypte».

**«Dans chaque génération, chacun doit se considérer comme ayant personnellement quitté l'Egypte.»**

Bien que nous ne soyons peut-être jamais allés en Egypte ou que nous n'ayons jamais vécu de réel esclavage, la rédemption peut être pour nous des plus réelles. Car comme l'enseigne la 'Hassidout, l'Egypte ne constitue pas seulement un lieu géographique mais aussi un état d'esprit. En fait, le nom hébreu pour l'Egypte, *mitsrayim*, est presque identique au mot *metsarim*, «étroitesse» ou «limites». En d'autres termes, notre sortie personnelle d'Egypte implique le fait de se dépasser soi-même, de s'élever hors des limites personnelles.

Chacun de nous possède une âme, une étincelle de D.ieu. Et, comme D.ieu Lui-même, cette étincelle ne connaît pas de limites ni de frontières.

Au niveau personnel, l'Egypte symbolise ces influences et ces forces qui confinent et limitent notre potentiel spirituel.

La nature de l'Egypte personnelle varie selon le caractère et le degré de raffinement. Elle peut se définir par des désirs égocentrés et des penchants naturels ou bien par les limites imposées par l'intellect ou la raison. Il existe même une «Egypte de la sainteté», celle où un individu, engagé dans le progrès spirituel, restreint son avancement, considérant ses limites naturelles comme permanentes.

Toutes ces formes d'Egypte confinent notre nature divine illimitée. Abandonner l'Egypte signifie passer par-dessus toutes ces barrières et contraintes et faire jaillir notre potentiel spirituel infini.

Une expérience personnelle de la rédemption affecte l'ensemble de notre service divin. Tant que nous restons enfermés dans notre Egypte, tant que nous refusons la libre expression à ce potentiel infini de notre âme, nous percevons l'obscurité de la Torah et de ses mitsvot comme extérieures à nous-mêmes, séparées de l'essence de notre être. Mais lorsque nous revivons l'Exode et découvrons notre nature divine

essentielle, nous développons un lien plus profond avec la Torah.

C'est ainsi que l'expérience d'une «sortie d'Egypte» devient «le fondement essentiel et le pilier solide de notre Torah et de notre foi», se propulse bien au-delà de la célébration de Pessa'h et s'applique à chaque moment de notre vie. Quand c'est dans cette perspective que nous comprenons la sortie d'Egypte, chaque dimension de la conduite juive et chaque mitsva que nous accomplissons constituent un pas en dehors de l'Egypte et expriment notre potentiel divin intérieur, opportunité pour nous réaliser véritablement.

### Un point tournant dans l'histoire spirituelle

La signification toujours actuelle de la sortie d'Egypte peut également être perçue sous un autre angle. La Torah affirme, à propos du Peuple Juif : «Ce sont Mes serviteurs que J'ai sortis de la terre d'Egypte ; ils ne seront pas vendus comme esclaves». La rédemption d'Egypte et l'expérience du Don de la Torah établissent l'identité du Peuple Juif comme «serviteurs de D.ieu» et non «serviteurs des serviteurs». Après la sortie d'Egypte, il ne pourrait plus être soumis à la même servitude.

Le Maharal de Prague explique que la liberté gagnée par la sortie d'Egypte transforma la nature essentielle de notre peuple. La sortie d'Egypte nous permit d'acquérir la nature d'hommes libres. Malgré les conquêtes et les futurs asservissements aux nations du monde, la nature fondamentale du Peuple Juif n'a pas changé. Si nous restons libres, c'est parce que D.ieu ne cesse de nous sortir d'Egypte, à chaque instant. Le miracle de la rédemption n'est donc pas un événement appartenant au passé mais une occurrence qui se réalise constamment dans notre vie quotidienne. Et c'est précisément cette expérience de rédemption qui s'intensifie tout au long de la fête de Pessa'h.

Que la rédemption individuelle vécue lors de la fête hâte la Délivrance de notre Peuple tout entier et conduise à l'accomplissement des paroles d'espoir criées au

## Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• **Dimanche 17 mars – 6 Nissan**

• **Lundi 18 mars – 7 Nissan**

**Mitsva négative n° 322** : Il est interdit de punir les coupables et de mettre à exécution la sentence du Tribunal, le Chabbat.

• **Mardi 19 mars – 8 Nissan**

• **Mercredi 20 mars – 9 Nissan**

**Mitsva négative n° 321** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de voyager le Chabbat.

• **Jeudi 21 mars – 10 Nissan**

• **Vendredi 22 mars – 11 Nissan**

• **Samedi 23 mars – 12 Nissan**

**Mitsva positive n° 155** : Il s'agit du commandement nous incombant de prononcer des paroles le jour du Chabbat, lorsqu'il commence et quand il prend fin, par lesquelles nous soulignons la grandeur de ce jour et sa haute dignité et le fait qu'il doit être distingué des autres jours qui l'ont précédé et de ceux qui le suivront.

• **Dimanche 24 mars – 13 Nissan**

**Mitsva négative n° 320** : Il nous est interdit de faire tout travail le Chabbat, ainsi qu'il est dit : "[Le jour du Chabbat] tu ne feras aucun travail".

• **Lundi 25 mars – 14 Nissan**

**Mitsva négative n° 321** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de voyager le Chabbat. La tradition a fixé à deux mille coudées la distance (des dernières maisons) de la ville qu'il est interdit de dépasser même d'une seule coudée.

• **Mardi 26 mars – 15 Nissan**

**Mitsva positive n° 165** : Il s'agit du commandement nous incombant de cesser toute activité le jour de Kippour

**Mitsva positive n° 329** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'effectuer un travail le jour de Kippour.

**Mitsva positive n° 164** : Il s'agit du commandement qui nous incombe de jeûner le 10 Tichri.

**Mitsva négative n° 196** : Il nous est interdit de prendre la moindre nourriture le jour du Grand Pardon.

(suite page 5) →

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr) et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 15.000 ex ISSN 1762 - 5440

moment le plus intense de la Hagada : «l'an prochain à Jérusalem !», avec la venue de Machia'h, rapidement et de nos jours.



Dans la modeste salle de conférence de l'hôtel Medziotoju Uzeiga de la ville de Siauliai en Lituanie, un groupe de Juifs s'était rassemblé pour célébrer ensemble le Séder autour de deux jeunes étudiants de Yechiva américains.

L'assistance était variée : survivants de l'ancienne Lituanie et Russes transplantés par les hasards de la guerre et du communisme triomphant dans cet ancien bastion de la Torah lituanienne, jeunes étudiants ignorants de leur héritage juif mais curieux d'en apprendre davantage, grands-pères à la mémoire vacillante des Pessa'h d'antan... Mais ils avaient un point commun qu'aucun tyran et aucune assimilation ou ignorance ne pouvait leur enlever : ils étaient juifs.

Les deux jeunes Américains tentaient d'intéresser les convives au déroulement du repas festif de Pessa'h.

Quelques sourires apparaissaient sur les visages ridés de ces gens marqués par les épreuves, des regards étonnés se lisaient sur ceux des plus jeunes dont la curiosité s'éveillait : un monde nouveau se révélait à eux, une histoire ancienne devenait des plus modernes, un tyran s'était effondré et

les chaînes de l'esclavage disparaissaient.

Dans un coin, à l'écart de la table, un homme âgé observait la scène. Il s'appelait peut-être Mendel, peut-être Moché – en russe, on l'appelait Micha. Il ne savait que faire de ce Séder et de ces étudiants rabbiniques nés aux États-Unis. Ils l'avaient persuadé de se joindre à eux mais ce n'était vraiment pas le genre de divertissement auquel il s'attendait. Il avait compris ce repas de fête comme une autre nuit passée à boire de la vodka et à chanter à tue tête des refrains folkloriques pour se réveiller le lendemain avec encore plus de nostalgie et de tristesse.

Le Séder progressait, ils avaient mangé les herbes amères, ils dégustaient maintenant la Matsa et la soupe de poulet.

Le général restait recroquevillé dans son coin, silencieux, perdu dans ses pensées : une vie passée comme officier de l'armée rouge l'avait laissé de marbre pour tout ce qui concerne les rites et les coutumes. Cependant, quelque chose l'attirait dans cet endroit, quelque chose qu'il n'arrivait pas lui-même à définir dans son esprit.

Le Séder s'achevait, on ouvrit la

## Le Séder du général soviétique

porte pour Eliahou Hanavi, le prophète Elie. Micha se leva en pensant qu'il serait agréable de sortir, de prendre un peu d'air, de griller une cigarette ou même de s'éclipser sans que personne ne le remarque. Mais il resta. On reversa la coupe d'Eliahou dans la bouteille, une des bougies sur la table vacillait puis s'éteignit.

Soudain un des étudiants de Yechiva sauta et se mit à danser de toutes ses forces en chantant avec enthousiasme, en russe cette fois-ci : «Niet, Niet, Nikavo... Il n'existe rien en dehors de Lui !». Les Juifs réunis autour de lui s'animèrent eux aussi et dansèrent longuement avec lui.

Micha regarda, hésita puis se joignit à la danse en chantant à pleins poumons : «Il n'existe rien en dehors de D.ieu !»

Les autres convives éclatèrent de rire tout en le regardant avec curiosité : «Toi ? Le général soviétique? Depuis quand les soviétiques croient-ils en D.ieu ?»

Tout en continuant à danser, Micha mit la main sur son cœur et répliqua, calmement mais sans hésitation : «Moi aussi je suis juif !»

Mordechai Lightstone  
www.chabad.org

## ÉTINCELLES DE MACHIA'H

### Le temps de la préparation

Le Talmud enseigne que le Machia'h viendra au moment où «on n'y pensera pas». Pourtant, nous observons qu'attendre sa venue fait partie des principes essentiels du judaïsme définis par Maïmonide. Aussi, diverses explications ont été données sur le sens de l'expression. Voici l'une d'entre elles :

La préparation à la venue de Machia'h doit être accomplie pendant le temps de l'exil qui est, justement, une sorte de «on n'y pensera pas» par rapport à la Délivrance. Lorsque l'on éclaire l'endroit le plus sombre, où l'idée même de Délivrance est absente des esprits, qui constitue l'opposé même de la lumière de Machia'h, alors celui-ci arrive.

(d'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch, Chabbat Parchat Ekev 5713) H.N.

ESHÉL GLATT  
BOUCHERIE • CHARCUTERIE  
GLATT CACHER LAMEHADRIK  
55, RUE PETIT  
75019 PARIS  
01 42 45 36 47

# LE COIN DE LA HALA'HA

## Qu'est-ce que le compte de l'Omer ?

C'est une Mitsva de la Torah de compter les quarante-neuf jours de l'Omer à partir du second soir de Pessa'h (mardi soir 26 mars 2013) jusqu'à la veille de Chavouot (lundi soir 13 mai 2013 inclus). Si on n'a pas compté de suite après la prière du soir (Arvit), on peut encore compter durant la nuit jusqu'à l'aube. Si on ne s'en souvient que pendant la journée, on peut compter, mais sans réciter la bénédiction. Et le soir suivant, on continue de compter avec la bénédiction. Si on a oublié toute une journée, on devra dorénavant compter chaque soir sans la bénédiction.

### Quelles sont les lois de cette période de l'Omer ?

Hommes et femmes ont l'habitude de ne pas entreprendre de «travaux» (tels que ceux interdits à 'Hol Hamoed) depuis le coucher du soleil jusqu'à ce qu'ils aient compté le Omer.

On ne célèbre pas de mariage et on ne se coupe pas les cheveux, en souvenir de l'épidémie qui décima les 24.000 élèves de Rabbi Akiba à cette époque du Omer. Les Séfarades respectent ces lois de deuil jusqu'au 19 Iyar (lundi 29 avril 2013) ; les Achkenazes depuis le 1<sup>er</sup> Iyar (jeudi 11 avril 2013) jusqu'au 3 Sivan au matin (dimanche 12 mai 2013) à part la journée de Lag Baomer (dimanche 28 avril 2013).

La coutume du Ari Zal, suivie par la communauté 'Habad, veut qu'on ne prononce pas la bénédiction de Chéhé'héyanou (sur un fruit nouveau par exemple) durant toute la période du Omer et qu'on ne se coupe pas les cheveux jusqu'à la veille de Chavouot (cette année mardi matin 14 mai 2013).

Un garçon qui aura trois ans après Pessa'h, fêtera sa premier coupe de cheveux à Lag Baomer (dimanche 28 avril 2013) et celui qui aura trois ans après Lag Baomer la fêtera la veille de Chavouot (mardi 14 mai 2013).

Il n'y aucune restriction sur les promenades ou les séances de piscine et baignade.

F. L.

# SPORTES Funéraire

déroge au délai légal des 24 heures\*  
pour inhumer rapidement dans le respect des traditions

En France - En Israël

Pierres tombales, gravures, exhumations tous cimetières...

### Exclusivité SPORTES en ISRAEL :

100 places au sol disponibles - Faciles d'accès - Prix bas.

Renseignements et ventes sur rendez-vous.

305 rue de Charenton - 75012 PARIS

Tél. 6/7j - 24/24h : 01 43 43 62 94 ou 06 22 67 96 92

e-mail : y.sportes@orange.fr

\*Sous réserve de certaines conditions administratives.



**GARAGE DIRECT AUTO**  
Carrosserie  
Peinture  
Mécanique

14 véhicules de courtoisie

Franchise offerte  
(voir conditions au garage)

**NOUVEAUX SERVICES :**

- ✓ Montage pneumatique
- ✓ Lavage intérieur à la vapeur
- ✓ Vente de voitures d'occasion
- ✓ Diagnostic électronique

- Demander **Shmouel** -  
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny  
Tél : 01 57 42 57 42  
directauto@orange.fr

# ACHAT OR

jusqu'à 44 € /gr

NOUS SOMMES ACHETEURS DE :

PIECES D'OR ET D'ARGENT

LINGOTS D'OR / DÉBRIS D'OR

BIJOUX / ARGENTERIE / DIAMANTS

Déplacement  
à domicile

Ne vendez rien sans nous consulter,  
nous ferons toujours mieux.

96, rue de Richelieu - 75002 Paris

Tél : 01.42.96.29.41

Port : 06.24.46.35.19

www.europiecedor.fr

## CAMPAGNE DE PESSA'H 5773

Offrez le Séder complet  
aux personnes en difficulté

J'offre ..... repas de Séder

au prix de 10 € l'un  
par un chèque de ..... €

libellé à l'ordre de Beth Loubavitch  
et à adresser au Beth Loubavitch :

Campagne de Pessa'h 8, rue Lamartine - 75009 Paris

Pensez à faire vérifier  
vos **Téfilines** et **Mezouzot**

Un Sofer est à votre disposition  
au Beth Loubavitch 8 rue Lamartine 75009 Paris  
(M° Cadet)  
Tél: 01 45 26 87 60



## Planet Solaire

Société spécialisée  
dans la vente d'énergies renouvelables,

recrute des

### RÉGIES

PAC + PPV + EOLIENNE

BONNE RÉMUNÉRATION ET INSTALLATION RAPIDE

TRAITEMENT DE DOSSIER EFFICACE  
PLUSIEURS PARTENAIRES FINANCIERS

# 07 61 31 61 32

NOUVEAU  
BIJOUX DE  
40 À 60%  
MOINS CHER  
QU'EN BIJOUTERIE

# achat OR

PAIEMENT  
IMMEDIAT!

BIJOUX • PIÈCES OR ET ARGENT • OR DENTAIRE • DÉBRIS D'OR  
**ACHAT & VENTE DE DIAMANTS**

Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h30 à 18h30  
116, avenue Simon Bolivar - 75019 Paris

09 80 52 95 05 - 06 59 89 26 99

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

# Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

(suite de la page 2)

## • Mercredi 27 mars – 16 Nissan

**Mitsva positive n° 159** : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de nous abstenir de tout travail le premier jour de Pessa'h.

**Mitsva négative n° 323** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'accomplir un travail servile le premier jour de la fête de Pessa'h.

**Mitsva positive n° 160** : Il s'agit du commandement nous incombant de nous abstenir de tout travail le septième jour de la fête de Pessa'h.

**Mitsva négative n° 324** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'accomplir un travail servile le septième jour de la fête de Pessa'h.

## • Jeudi 28 mars – 17 Nissan

**Mitsva positive n° 162** : Il s'agit du commandement nous incombant de nous abstenir de tout travail le jour de Chavout.

**Mitsva négative n° 325** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'accomplir un travail servile le jour de Chavout.

**Mitsva positive n° 163** : Il s'agit du commandement nous incombant de nous abstenir de tout travail le premier Tichri.

**Mitsva négative n° 326** : Il nous est interdit d'accomplir un travail servile le jour du Nouvel an.

## • Vendredi 29 mars – 18 Nissan

**Mitsva positive n° 166** : Il s'agit du commandement nous enjoignant de nous reposer le premier jour de la fête des Cabanes (Soukkot).

**Mitsva négative n° 326** : Il nous est interdit d'accomplir un travail servile le premier jour de la fête des Cabanes (Soukkot).

**Mitsva positive n° 167** : Il s'agit du commandement nous enjoignant de nous reposer le huitième jour de la fête des

Cabanes (Chemini Atséret).

**Mitsva négative n° 328** : Il nous est interdit d'accomplir un travail servile le huitième jour de la fête des Cabanes (Chemini Atséret).

**Mitsva négative n° 199** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer du levain à partir de midi, le 14 Nissan.

## • Samedi 30 mars – 19 Nissan

**Mitsva positive n° 156** : Il s'agit du commandement nous incombant d'éliminer le levain de nos possessions le quatorzième jour du mois de Nissan. C'est ce que l'on nomme l'élimination du levain.

**Mitsva négative n° 197** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger du levain à Pessa'h.

**Mitsva négative n° 198** : Il nous est interdit de manger (durant Pessa'h) tout aliment contenant du levain, même si ce n'est pas du pain.

## • Dimanche 31 mars – 20 Nissan

**Mitsva négative n° 200** : Selon cette interdiction, on ne doit pas voir du levain dans toutes nos demeures durant tous les sept jours de Pessa'h.

**Mitsva négative n° 201** : Selon cette interdiction, on ne doit pas trouver du levain en notre possession à Pessa'h, même s'il est caché ou qu'il a fait l'objet d'un dépôt (de la part d'un non-Juif).

**Mitsva positive n° 158** : Il s'agit du commandement nous enjoignant de consommer du pain azyne (Matsot) dans la nuit du 15 Nissan, qu'il y ait un agneau Pascal ou non.

## • Lundi 1<sup>er</sup> avril – 21 Nissan

**Mitsva positive n° 157** : Il s'agit du commandement nous incombant de faire le récit de la sortie d'Egypte la nuit du 15 Nissan, au début de la nuit, chacun selon ses dons d'éloquence. Plus on

donne de détails, plus on souligne l'iniquité des Egyptiens à notre égard, les souffrances qu'ils nous ont fait subir et la manière dont l'Eternel nous a vengés d'eux.

Il est à étudier également le texte de la Hagada [récit de la sortie d'Egypte] issu du Michné Torah.

**Mitsva positive n° 170** : Il s'agit du commandement nous incombant d'écouter le son du Choffar le premier jour du mois de Tichri

## • Mardi 2 avril – 22 Nissan

**Mitsva positive n° 168** : C'est le commandement nous incombant d'habiter dans une Soucca pendant sept jours, soit durant toute la fête de Soukkot.

## • Mercredi 3 avril – 23 Nissan

**Mitsva positive n° 169** : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de prendre en main le Loulav et de nous réjouir devant l'Eternel pendant sept jours.

## • Jeudi 4 avril – 24 Nissan

**Mitsva positive n° 171** : C'est le commandement qui nous a été enjoint de donner un demi-sicle chaque année

## • Vendredi 5 avril – 25 Nissan

**Mitsva positive n° 171** : C'est le commandement qui nous a été enjoint de donner un demi-sicle chaque année

**Mitsva positive n° 153** : Il s'agit du commandement que le Saint béni soit-Il nous a ordonné à propos du compte des mois et des années.

## • Samedi 6 avril – 26 Nissan

**Mitsva positive n° 153** : Il s'agit du commandement que le Saint béni soit-Il nous a ordonné à propos du compte des mois et des années.



**ANDROID** **IPHONE**  
Et le virtuel construit le réel...

Donner la Tsédaka à l'instant que l'on veut, de l'endroit où l'on veut ? Aujourd'hui, c'est possible avec **TSEDAKAPP**

Téléchargez l'application sur [tsedakapp.com](http://tsedakapp.com) ou flashez le QRC et accomplissez à tout moment une grande Mitsva.

## TOUS les livres

du Beth Loubavitch à la portée d'un clic !



N'hésitez pas !  
Pour commander :

[www.editions-loubavitch.fr](http://www.editions-loubavitch.fr)



Agence de décoration pour tous types d'événements

Contact :  
0952 346 449 / 06 09 90 98 44  
[www.mm-prestige.fr](http://www.mm-prestige.fr)

## L'association BETH MAMASH propose les SÉDARIM GRATUITS POUR TOUS

Inscriptions sur rendez-vous à partir du 1<sup>er</sup> mars 2013 auprès de Baroukh au **07.62.74.59.00** à la synagogue de l'école Haya Mouchka 49 rue Petit - 75019 Paris (M<sup>o</sup>Ourcq)

Pour être actionnaire de cette "BIG MITSVA"  
Contacter : **Khamous Houri** au **06.70.95.53.52**

Nos invités seront accueillis du 25 au 27 mars 2013 inclus

Assoc. Beth Mamash / M. Houry  
3ter rue de Cambrai Bât. Q4 - 75019 Paris

## Recherche du 'Hamets dimanche 24 mars à partir de 19h48

On arrête de manger le 'Hamets lundi 25 mars à 10h52

On brûle le 'Hamets lundi 25 mars avant 11h54

### 2 premiers jours de fêtes de Pessa'h

Lundi soir 25 mars, mardi 26 et mercredi 27 mars

Horaires d'entrée et sortie des deux premiers jours de PESSA'H

#### PARIS — ILE DE FRANCE

1<sup>er</sup> soir lundi 25 mars : avant 18h 52\*

2<sup>e</sup> soir mardi 26 mars : après 20h 00\*\*

Sortie mercredi 27 mars : 20h 02

#### Horaires d'entrée de Pessa'h en PROVINCE

	1 <sup>er</sup> soir* Avant	2 <sup>e</sup> soir** après		1 <sup>er</sup> soir* Avant	2 <sup>e</sup> soir** après		1 <sup>er</sup> soir* Avant	2 <sup>e</sup> soir** après
Bordeaux	19.03	20.07	Lyon	18.41	19.46	Nantes	19.08	20.14
Grenoble	18.38	19.42	Marseille	18.38	19.41	Nice	18.31	19.34
Lille	18.51	20.01	Montpellier	18.44	19.47	Strasbourg	18.31	19.39
			Nancy	18.37	19.45	Toulouse	18.54	19.57

\* Passé cet horaire, allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

\*\* On allume uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

### 2 derniers jours de fêtes de Pessa'h

Dimanche soir 31 mars, lundi 1<sup>er</sup> et mardi 2 avril

Horaires d'entrée et sortie des deux derniers jours de PESSA'H

#### PARIS — ILE DE FRANCE

1<sup>er</sup> soir dimanche 31 mars : avant 20h 01\*

2<sup>e</sup> soir lundi 1<sup>er</sup> avril : après 21h 10\*\*

Sortie mardi 2 avril : 21h 11

#### Horaires d'entrée des deux derniers jours de Pessa'h en PROVINCE

	1 <sup>er</sup> soir* Avant	2 <sup>e</sup> soir** après		1 <sup>er</sup> soir* Avant	2 <sup>e</sup> soir** après		1 <sup>er</sup> soir* Avant	2 <sup>e</sup> soir** après
Bordeaux	20.10	21.14	Lyon	19.49	20.54	Nantes	20.16	21.22
Grenoble	19.45	20.50	Marseille	19.45	20.48	Nice	19.38	20.41
Lille	20.00	21.10	Montpellier	19.52	20.55	Strasbourg	19.40	20.47
			Nancy	19.46	20.54	Toulouse	20.01	21.04

\* Passé cet horaire, allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

\*\* On allume uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

### Chabbat 'Hol Hamoed Pessa'h

Vendredi soir 29 mars et samedi 30 mars

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat 'Hol Hamoed Pessa'h

#### PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 18h 58 • Sortie : 20h 06

#### Horaires d'entrée du Chabbat 'Hol Hamoed en PROVINCE

Bordeaux	19.08	Lyon	18.47	Nantes	19.13
Grenoble	18.43	Marseille	18.43	Nice	18.36
Lille	18.57	Montpellier	18.49	Strasbourg	18.37
		Nancy	18.43	Toulouse	18.59

### Vendredi soir 5 avril et samedi 6 avril

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat CHEMINI

#### PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 20h 09 • Sortie : 21h 18

#### Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	20.17	Lyon	19.56	Nantes	20.23
Grenoble	19.52	Marseille	19.51	Nice	19.44
Lille	20.08	Montpellier	19.58	Strasbourg	19.47
		Nancy	19.54	Toulouse	20.07

à partir du mercredi 3 avril 2013

Heure limite du Chema : 10h39 Pose des Téléphones : 6h20

Molad : mercredi 10 avril à 19h 05 minutes et 15 'Halakim

Roch 'Hodech Iyar : mercredi 10 et jeudi 11 avril 2013

## PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....

demeurant.....

Code postal : ..... Ville : .....

donne le plein pouvoir au Rabbin L.I.Kahn pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés:

.....

.....

.....et partout où il se trouve

et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin L. I. Kahn.

Date : ..... / ..... / 2013 Signature :

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine -75009 Paris  
 • Par la poste: (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le **mercredi 20 mars 2013**. Passé ce délai, ce formulaire peut être **apporté** au BETH LOUBAVITCH jusqu'au **dimanche 24 mars 2013 à 19 heures**.

• Par fax aux numéros suivants : 01 45 26 24 37 / 01 42 80 28 26 / 01 45 26 35 97 / 01 45 26 21 27

• Par Internet à l'adresse suivante : [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr), avant le **dim. 24 mars 2013 à 19 heures**.

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement.  
 N.B. Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.

## COMPTE DU OMER 5773

### ☐ Mardi soir 26 mars – 1<sup>er</sup> jour

Hayom Yom E'had Laomèr

### ☐ Mercredi soir 27 mars – 2<sup>ème</sup> jour

Hayom Chéné Yamim Laomèr

### ☐ Jeudi soir 28 mars – 3<sup>ème</sup> jour

Hayom Chelocha Yamim Laomèr

### ☐ Vendredi soir 29 mars – 4<sup>ème</sup> jour

Hayom Arbaa Yamim Laomèr

### ☐ Samedi soir 30 mars – 5<sup>ème</sup> jour

Hayom 'Hamicha Yamim Laomèr

### ☐ Dimanche soir 31 mars – 6<sup>ème</sup> jour

Hayom Chicha Yamim Laomèr

### ☐ Lundi soir 1<sup>er</sup> avril – 7<sup>ème</sup> jour

Hayom Chivea Yamim Chéhèm Chavoua E'had Laomèr

### ☐ Mardi soir 2 avril – 8<sup>ème</sup> jour

Hayom Chemona Yamim Chéhèm Chavoua E'had Veyom E'had Laomèr

### ☐ Mercredi soir 3 avril – 9<sup>ème</sup> jour

Hayom Tichea Yamim Chéhèm Chavoua E'had Ouchené Yamim Laomèr

### ☐ Jeudi soir 4 avril – 10<sup>ème</sup> jour

Hayom Assara Yamim Chéhèm Chavoua E'had Ouchelocha Yamim Laomèr

### ☐ Vendredi soir 5 avril – 11<sup>ème</sup> jour

Hayom A'had Assar Yom Chéhèm Chavoua E'had Vearbaa Yamim Laomèr

### ☐ Samedi soir 6 avril – 12<sup>ème</sup> jour

Hayom Cheneim Assar Yom Chéhèm Chavoua E'had Va'hamicha Yamim Laomèr

Après la tombée de la nuit du second soir de Pessa'h, on commence

à compter le Omer. On récite alors la bénédiction suivante:

**Barou'h Ata Ado-Naï**

**Elo-hénou Mélé'h Haolam**

**Achèr Kidechanou Bemitsvotav**

**Vetsivanou Al Sefirat Haomèr**

On cite ensuite le jour correspondant et l'on dit la phrase suivante:

**"Hara'hamane Hou Ya'hazir Lanou**

**Avodat Beit Hamikdach Limekomah**

**Binhéra Béyaménou Amen Séla"**

### Que doit-on faire si l'on a oublié de compter le Omer ?

- Si on a oublié de compter le Omer pendant la nuit -

on pourra le faire dans la journée suivante, mais sans faire la bénédiction.

On continuera le compte le soir suivant, en récitant la bénédiction.

- Si on a oublié de compter le Omer un soir et également pendant toute la journée suivante - on continuera à compter les autres soirs, mais sans réciter la bénédiction.